

## Déclaration liminaire CAPA du 22 juin 2015

Alors qu'au niveau national nous nous réjouissons des grandes avancées engagées sur la création du corps des psychologues de l'Education Nationale, confortant ainsi l'ancrage de nos fonctions et nos missions au sein de l'Ecole, nous ne pouvons que nous inquiéter, une fois encore, quant à la réalité du terrain qui nous rattrape.

L'an prochain, c'est plus de 30% de postes vacants, sur le plan national toujours, qui handicapera notre profession et il est nécessaire que le Ministère prenne la mesure des besoins énormes sur le terrain. Sur Lille, le nombre de postes non couverts par des collègues titulaires est également imposant et la concentration de ceux-ci dans les CIO aux extrémités de l'académie (Dunkerque, Maubeuge par exemple) est extrêmement inquiétante. Comment des équipes peuvent-elles décemment fonctionner avec plus de 50% de collègues contractuels que nous nous devons d'accueillir et d'accompagner. Il est urgent que le Ministère prévoie un recrutement massif de COPsy.

Par ailleurs, cette année encore, de nouvelles dégradations dans les services ont pu être constatées dans les académies, parfois même exagérées voire anticipées, quant aux préconisations minimum de la carte cible transmise aux Recteurs. A cet effet, nous rappelons que le SNES-FSU s'oppose à toute fermeture de CIO quelle qu'elle soit. Parallèlement, dans les Régions, la bataille de la FSU est toujours aussi vive dans les CREFOP pour obtenir que la loi du 5 mars 14 soit respectée et la position des Recteurs est souvent bien ambiguë. On constate certaines volontés de contourner la convention Etat/Région, prévue dans la loi, par le recours à des cahiers des charges ou des chartes qui ne respectent pas la spécificité des services de l'état dans leur contribution au SPRO. N'ayant pas de nouvelles sur notre académie, nous nous posons des questions quant aux tendances de la Région Nord-Pas-De-Calais.

Depuis quelques semaines, nous sommes aux prises avec une nouvelle mission, une nouvelle injonction qui passe par la communication d'une société commerciale, via un site : « [reviensteformer.gouv.fr](http://reviensteformer.gouv.fr) ». Cette entreprise privée qui propose d'ordinaire des services de relance et de fidélisation de clientèle aux entreprises, considère les jeunes comme des « clients » et indique que des « conseillers d'orientation » doivent répondre... De fait, même si plusieurs ministères sont concernés, il apparaît que, pour le moment, essentiellement les CIO soient obligés de prendre en charge les jeunes transmis par les PSAD. Nous saluons bien sûr ce nouveau droit pour les jeunes à accéder à une formation qualifiante mais nous ne pouvons que déplorer l'absence de

moyens alloués pour que ce droit ne reste pas, dans bien des cas, un simple affichage.

Le texte impose une réponse dans les quinze jours. Cette procédure, largement improvisée, sans moyen supplémentaire, ignore le travail déjà bien lourd en cette période de conseils de classes, commissions d'appel, affectation, etc ... Rien n'a été prévu, les personnels sont donc confrontés à une demande croissante de jeunes qui, au vu du site « [revienstereformer.gouv.fr](http://revienstereformer.gouv.fr) » pensent pouvoir aisément revenir dans le système de formation, vers la formation de leur rêve, et pour un nombre important d'entre eux, sous statut scolaire. Cela provoque déjà beaucoup de déception, voire de désillusion. Les conseillers d'orientation-psychologues, qui sont en première ligne, risquent d'être rendus responsables par les jeunes de ces déconvenues.

Parallèlement, l'organisation d'une ligne téléphonique itinérante, dans les CIO de l'académie, afin de répondre aux questions techniques du public, relatives à l'entrée en lycée, a représenté une charge encore supplémentaire pour un bilan qui semble bien dérisoire. Quel intérêt à cette démarche lorsqu'on renvoie l'utilisateur sur le CIO le plus proche de son domicile ? Quel intérêt à multiplier les interlocuteurs et compliquer la communication pour les usagers ?

Les actions essentielles menées auprès du public en formation initiale au CIO et en établissement scolaire ne doivent pas être sacrifiées pour d'autres tâches à la périphérie, tâches qui peuvent être assurées par d'autres organismes partenaires qui en ont la compétence. Le SNES-FSU demande le respect du statut et des missions des CO-Psy, du réseau et des missions des CIO.

Par ailleurs, les procédures d'affectation, sans compter le fait qu'elles soient de plus en plus complexes pour les familles, sont devenues une charge extrêmement lourde de travail pour les DCIO (entre MIE, décrocheurs, etc.), et ceci sans moyen administratif supplémentaire ni compensation indemnitaire. Couplées à toutes les missions de suivi, de gestion, d'animation grandissantes, les conditions de travail deviennent très difficiles sur le terrain pour les DCIO.

Enfin, nous déplorons les changements de calendrier quant à cette CAPA prévue de longue date et reportée le jour de fermeture des saisies AFFELNET pour les DCIO et jour des jurys d'examens nationaux des CO-Psy.